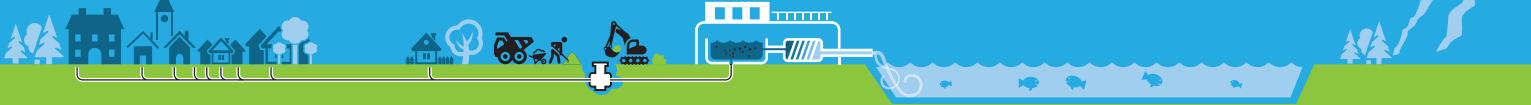


# l'Assainissement dans l'Oisans

Le journal d'information du Syndicat d'Assainissement  
du Canton de l'Oisans et de la Basse Romanche



P4



**DOSSIER ÉLECTIONS**

P10



**BASSE ROMANCHE**

Construction  
de la station d'épuration

P11



**L'ASSAINISSEMENT  
NON COLLECTIF**

Un point sur la réglementation



• Allemont • Auris en Oisans • Besse en Oisans • Le Bourg d'Oisans • Clavans en Haut Oisans  
• Le Freney d'Oisans • La Garde en Oisans • Huez • Livet et Gavet • Mizoën • Ornon • Oulles  
• Oz en Oisans • St Christophe en Oisans • Le SIVOM des 2 Alpes (Mont de Lans et Venosc)  
• Vaujany • Villard Notre Dame • Villard Reculas • Villard Reymond • La Morte

[www.saco-assainissement.fr](http://www.saco-assainissement.fr)



web



## « Une phase de mutation »

« **L'**eau est un élément central du territoire de l'Oisans. Une richesse indispensable, dont nous avons besoin pour vivre. Une richesse structurante, nécessaire au bon fonctionnement de notre agriculture et de notre économie.

Aucune industrie polluante n'étant installée sur notre canton, nous avons la chance de disposer d'une eau exceptionnellement préservée. Protéger ce privilège, concilier le développement harmonieux de notre territoire et la prise en compte de nouvelles contraintes en matière d'assainissement : telles sont les missions du Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans dont j'ai pris la présidence après plus de vingt ans d'implication dans les domaines de l'assainissement, de la protection contre les inondations et de la défense de l'environnement.

Le SACO traverse actuellement une phase de mutation.

La compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et la restructuration globale des lois sur l'eau imposent un important travail de terrain. Les plans locaux d'urbanisme (PLU) et le schéma de cohérence territoriale (SCOT) rendent de leur côté nécessaire une évolution de notre territoire et la mise en place d'un système d'assainissement, respectueux de toutes les normes en vigueur. Ce sont autant de défis que les élus du SACO s'emploient à relever. »

André SALVETTI, Président du SACO

## SOMMAIRE

Journal annuel d'information  
du Syndicat d'Assainissement  
du Canton de l'Oisans et de  
la Basse Romanche

Directeur de la publication : André SALVETTI  
Rédacteur en chef : Florent MALTERRE  
Coordination communication : Karen CAMMAS  
Rédaction : Céline COMBIER  
et les services du SACO

Maquette et mise en page : Atelier Graphique  
Crédits photos : Laurent SALINO, service SACO  
Impression : Manufacture des Deux Ponts

Nombre d'exemplaires : 6000  
N° ISSN : En cours

SACO  
2 chemin château Gagnière  
BP 50  
38520 Le Bourg d'Oisans  
Tél : 04 76 11 01 09 / Fax : 04 76 11 01 65  
www.saco-assainissement.fr

### FOCUS

P3 / Le Contrat de Rivière Romanche en action

### DOSSIER

P4 / Élections 2014 : ce qu'il faut retenir  
P4 / Un nouveau bureau  
P5 / Le conseil syndical

### FINANCES

P6 / Le budget du Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans  
P6 / Le budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif  
P7 / Le budget de la Régie d'Assainissement Collectif  
P7 / Les chiffres clés

### ASSAINISSEMENT COLLECTIF

P8 / Travaux : 2014 en images  
P9 / Les actions du SACO à St Christophe en Oisans  
P10 / Station d'Épuration Basse Romanche : ça se précise

### ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

P11 / Un contrôle nécessaire et obligatoire

### LE SACO PRATIQUE

P12 / Facturation, raccordement, contacts



## LE CONTRAT DE RIVIÈRE ROMANCHE EN ACTION

Le SACO met en œuvre différentes opérations dans le cadre du Contrat de Rivière Romanche. Parmi elles : la lutte contre les plantes invasives.



Qu'ont en commun les travaux de lutte contre les plantes invasives récemment engagés sur la commune du Freney et le programme d'animations scolaires sur l'eau mis en place pour les écoles primaires des communes du bassin versant de la Romanche ? Réponse : le Contrat de Rivière Romanche (CRR).

Le SACO, porteur du CRR, s'est en effet lancé dans une importante campagne de non-prolifération de Buddleia de David et de Renouée du Japon au Fréney d'Oisans. Ces deux plantes exotiques se sont implantées sur les abords de la Romanche à la suite de travaux. Pour endiguer leur développement, plusieurs sessions d'arrachage sont prévues d'ici le mois de juillet 2015. La première a démarré en septembre dernier.

### SENSIBILISATION EN MILIEU SCOLAIRE

Dans un registre plus préventif, toujours dans le cadre du Contrat de Rivière Romanche, différentes animations scolaires de sensibilisation sont menées. Entre autres thèmes abordés dans les écoles volontaires : les cycles de l'eau, l'hydroélectricité ou encore la faune des milieux aquatiques. Quatorze classes bénéficieront de ce programme dès cette année scolaire dont deux au Bourg d'Oisans et une à Auris.



### EN CHIFFRES

#### LA ROMANCHE

- 76 km de long
- Source : Villard d'Arène
- Altitude maximum : 2143 mètres
- Fin de parcours : Champ sur Drac
- Surface du bassin versant 1220 km<sup>2</sup>
- 40 communes

### REPÈRES

#### LE CONTRAT DE RIVIÈRE ROMANCHE

1 programme d'actions pour :

- Améliorer la qualité de l'eau
- Renforcer la gestion locale de l'eau
- Préserver la ressource en eau et sécuriser l'alimentation en eau potable
- Préserver et restaurer les milieux aquatiques
- Gérer les risques d'inondations
- 150 actions
- 60 maîtres d'ouvrage
- 109 millions d'euros d'investissement sur la Romanche et ses affluents
- Durée : 6 ans (2013 - 2019)



### LA PAROLE À

**GILLES STRAPPAZZON,**  
Président du Comité de Rivière Romanche

« La seule et unique préoccupation du Contrat de Rivière Romanche, c'est l'eau. Celle-là même que nous buvons, dont les stations ont besoin pour fabriquer de la neige de culture, que les agriculteurs utilisent pour leur sols et leur élevages... »



## ÉLECTIONS : CE QU'IL FAUT RETENIR

Comment le SACO est-il dirigé ? Comment sont désignés les membres du conseil syndical ? Qui sont-ils ? Éclairage.



- Le Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans et de la Basse Romanche (SACO) a été **créé en 1991**.
- Il est compétent en matière d'**assainissement collectif** et **non collectif** et assure la maîtrise d'œuvre du **Contrat de Rivière Romanche**.
- Le SACO est actif sur **20 collectivités** (depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014) : Allemont, Auris en Oisans, Besse en Oisans, Le Bourg d'Oisans, Clavans en Haut Oisans, Le Freney d'Oisans, La Garde en Oisans, Huez, Livet et Gavet, Mizoën, Ornon, Oulles, Oz en Oisans, Le SIVOM des 2 Alpes (Mont de Lans et Venosc), St Christophe en Oisans, Vaujany, Villard Notre Dame, Villard Reymond, Villard Reculas et La Morte.
- Le SACO est dirigé par le **conseil syndical** composé de **42 membres titulaires**, soit 2 représentants par commune, et 42 membres suppléants. Le **bureau** est composé du Président du SACO, et de quatre Vice-présidents.

## UN NOUVEAU BUREAU

**Les membres du bureau du SACO sont élus par le conseil syndical parmi les délégués titulaires.**

Le conseil syndical a la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au bureau, comme par exemple passer des contrats d'assurance, régler les frais et honoraires d'avocats et notaires... etc. Si le bureau a toujours existé, il est depuis peu « *plus précisément structuré* », explique André Salvetti. Le Maire de Bourg d'Oisans en est le Président de fait et rend compte des travaux du bureau lors de chaque réunion du conseil syndical. À ses côtés, quatre Vice-présidents font également partie de cet organe d'orientation et de concertation : Albert Beurrier, Gilbert Dupont, Patrick Holleville et Daniel France. « L'objectif de cette nouvelle façon de fonctionner est de parvenir à davantage de rapidité opérationnelle et d'efficacité dans la prise de décision », conclut André Salvetti.





## LE CONSEIL SYNDICAL



**SERGE ARLOT**  
Adjoint au Maire d'Ornon



**FRANCIS BARLERIN**  
Adjoint au Maire  
de Villard Reculas



**PIERRE BALME**  
1<sup>er</sup> Vice-président du SIVOM  
2 Alpes. Maire de Venosc



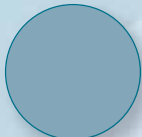
**ANDRÉ BONSIGNORE**  
Adjoint au Maire de Vaujany



**JEAN-BAPTISTE BELLAVIA**  
Adjoint au Maire de Clavans



**ALAIN BLETON**  
Adjoint au Maire  
de Livet et Gavet



**STÉPHANE BROCHEMIN**  
Conseiller municipal  
à Villard Notre Dame



**THIERRY BRUN**  
Adjoint au Maire  
de Villard Notre Dame



**NICOLAS CANET**  
Conseiller municipal  
à Villard Reymond



**ÉMERIC CHUZEL**  
Adjoint au Maire  
d'Auris en Oisans



**DENIS DELAGE**  
Adjoint au Maire d'Huez



**JEAN-PIERRE DEVAUX**  
SIVOM 2 Alpes. Adjoint au Maire  
de Mont de Lans



**JACQUES DUSSERT**  
Conseiller municipal à Allemont



**PIERRE GANDIT**  
Maire de La Garde



**ANDRÉ GENEVOIS**  
Maire d'Oz en Oisans



**ANTOINE GIEU**  
Conseiller municipal à Vaujany



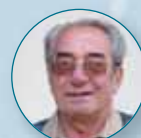
**STÉPHANE GIRARD**  
Maire d'Oulles



**LAURENT GIRAUD**  
SIVOM 2 Alpes  
Conseiller municipal à Venosc



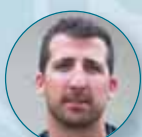
**ROGER GIRAUD**  
Conseiller municipal à Mizoën



**AIMÉ GUILLOT**  
Adjoint au Maire d'Allemont



**JEAN LAVAUDANT**  
Maire de Clavans



**RAYMOND MASLO**  
Maire de La Morte



**BERNARD MICHEL**  
Maire de Mizoën



**YVES MOIROUX**  
Maire d'Auris en Oisans



**BORIS NALLET**  
Conseiller municipal  
au Bourg d'Oisans



**MAURICE NICOLUSSI**  
Adjoint au Maire d'Oulles



**JEAN-RÉMY OUGIER**  
Maire de Besse en Oisans



**CHRISTIAN PICHOU**  
Maire du Freney d'Oisans



**DANIEL PIGNATARO**  
Conseiller municipal  
à Besse en Oisans



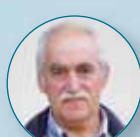
**DANIEL PONCET**  
Adjoint au Maire de La Garde



**JULIEN RICHARD**  
Maire de Villard Reculas



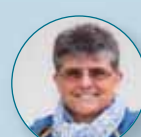
**ANDRÉ RODERON**  
Adjoint au Maire  
de St Christophe en Oisans



**MARCEL RUINAT**  
Conseiller municipal à Ornon



**STÉPHANE SAUVEBOIS**  
Président du SIVOM 2 Alpes  
Maire de Mont de Lans



**CHANTAL THEYSSET**  
Maire de Villard Reymond



**ROBERT VEYRAT**  
Adjoint au Maire  
du Freney d'Oisans



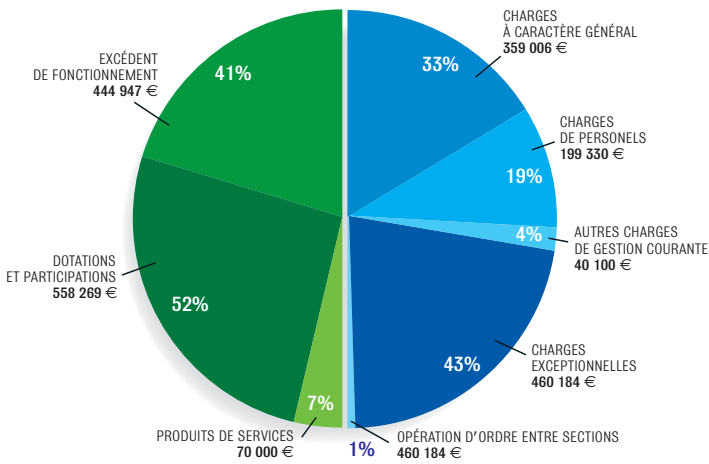
**YANN VINCENT**  
Conseiller municipal à La Morte



## LE BUDGET DU SACO

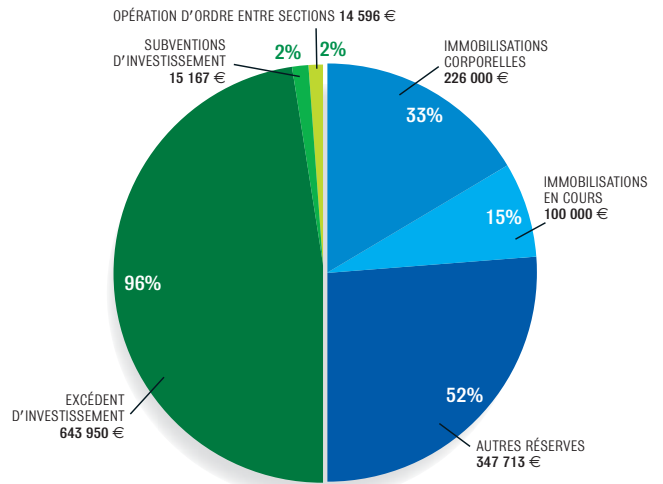
Le budget du SACO est financé par les contributions communales et intercommunale des vingt collectivités adhérentes. Il permet de prendre en charge les affaires générales, l'adhésion et les projets du Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI) ainsi que les actions et animations du Contrat de Rivière Romanche.

Section **fonctionnement** équilibrée en recettes et dépenses : **1 073 216 €**



RECETTES DÉPENSES

Section **investissement** équilibrée en recettes et dépenses : **673 713 €**

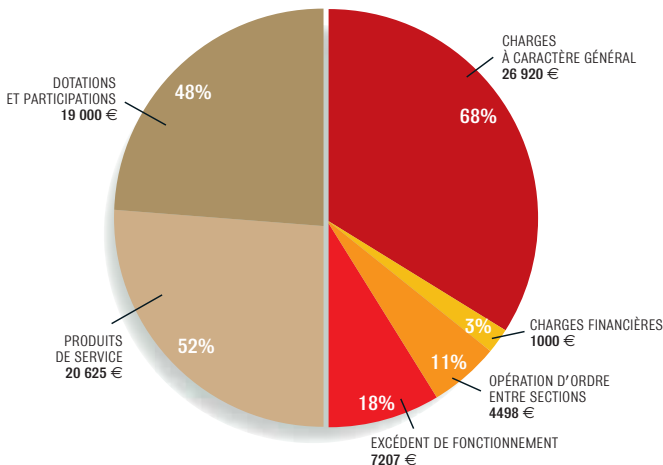


RECETTES DÉPENSES

## LE BUDGET DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

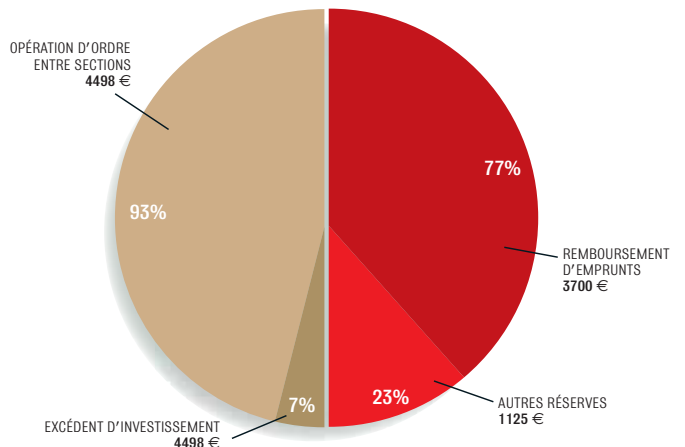
Le budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est financé par les usagers et les financeurs publics (subventions). Il permet de réaliser les diagnostics d'installations d'assainissement non collectif de seize collectivités et accompagne les usagers sur les travaux de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectifs.

Section **fonctionnement** équilibrée en recettes et dépenses : **39 625 €**



RECETTES DÉPENSES

Section **investissement** équilibrée en recettes et dépenses : **4 825 €**



RECETTES DÉPENSES

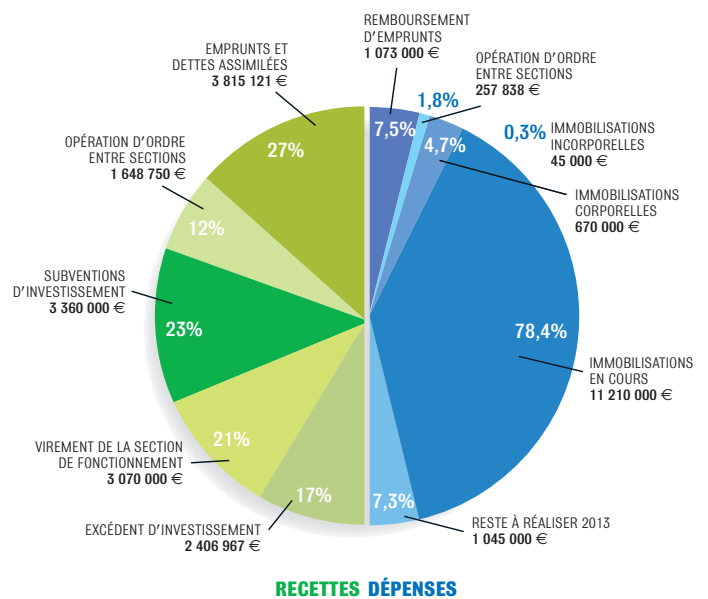
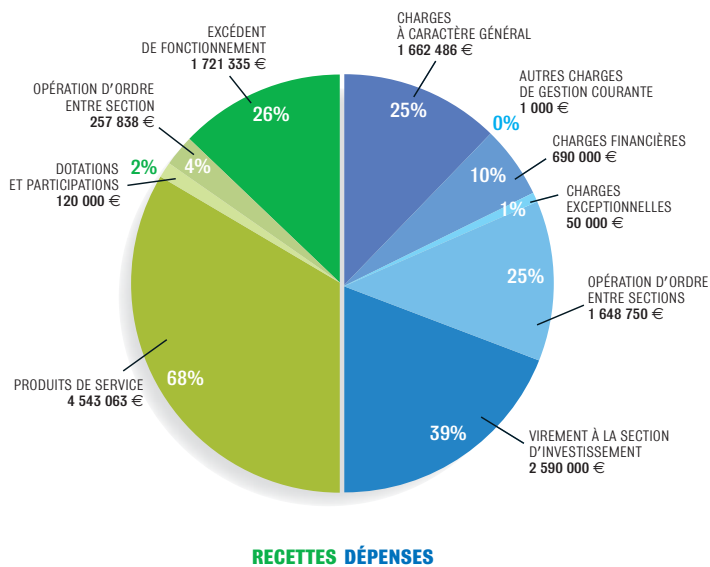


## LE BUDGET DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (RAC)

Le budget de la Régie d'Assainissement Collectif (RAC) est financé par les usagers, les vingt collectivités du SACO et deux organismes publics, l'Agence de l'eau et le Conseil Général de l'Isère. Il permet de réaliser les investissements indispensables en matière d'assainissement collectif sur le territoire et de faire face aux charges d'exploitation des réseaux et aux traitements relatifs à l'assainissement collectif.

Section **fonctionnement** équilibrée  
en recettes et dépenses : **6 642 236 €**

Section **investissement** équilibrée  
en recettes et dépenses : **14 300 838 €**



### REPÈRES

- **200 kilomètres de réseau** d'assainissement collectif
- **Plus de 3 millions de m<sup>3</sup> épurés** chaque année
- **4 stations d'épuration :**
  - Aquavallée (Le Bourg d'Oisans)
  - Besse en Oisans
  - Le Couard (Le Bourg d'Oisans)
  - St Christophe en Oisans
- **40 stations de pompage**
- **46 millions d'euros investis** sur quinze ans (2012 – 2027)

### LES COMMISSIONS

Trois commissions du SACO travaillent sur les différents budgets :

#### La commission « Finances »

Elle a en charge la gestion de la dette, la tarification de l'assainissement collectif et non collectif, la gestion des conventions de facturation et l'analyse budgétaire.

#### La commission « Travaux »

Elle a en charge la programmation et le suivi des investissements en matière d'assainissement collectif.

#### La commission « Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) »

Elle a en charge la programmation et le suivi des diagnostics et réhabilitations en matière d'assainissement non collectif.



## TRAVAUX : 2014 EN IMAGES

Du Bourg d'Oisans à St Christophe, en passant par Villard Reculas ou Allemont, de nombreux chantiers d'assainissement collectif ont été menés à bien durant l'année 2014. Un investissement de 3 693 072 euros HT pour la Régie d'Assainissement Collectif (RAC) du SACO.



Une importante partie des travaux d'assainissement collectif sont des travaux dits « *de mise en séparatif* ». Ces derniers permettent de collecter séparément les eaux usées issues des utilisations domestiques de l'eau potable (WC, salle de bain, cuisine...) et les eaux pluviales.

Comme ici à **Villard Reculas** sur le réseau « *centre village route d'huez* ». **Coût de la première phase de travaux pour le SACO : 163 346 euros HT.**

Du côté du **Bourg d'Oisans**, plusieurs chantiers ont été menés de front : le programme de mise en séparatif des réseaux « *centre Bourg secteur république* », les travaux de la rue de la République, ceux de la rue du secteur JB Gauthier et de la rue du Maquis de l'Oisans.

**En tout, l'investissement se monte à 99 802 euros HT pour 2014.**



À **Allemont**, différents réseaux d'assainissement ont été créés au hameau du Rivier nord. Des travaux de mise en séparatif ont également été réalisés pour un montant de 471 256 euros HT.





## LES ACTIONS DU SACO À ST CHRISTOPHE EN OISANS

Mise en eaux de la station des Granges, lancement de chantier à La Bérarde : l'année 2014 a été riche en évènements pour St Christophe en Oisans.



L'évènement était attendu de longue date. Au mois de juin dernier, la station d'épuration de Saint Christophe en Oisans a pu être mise en service. L'équipement est opérationnel et épure depuis quelques mois les eaux usées de quatre cents équivalents habitants (400 EH).

« Le SACO présente de nombreux avantages pour les petites communes. Parmi ces derniers, la possibilité de mutualiser les gros travaux en matière d'assainissement des eaux », explique André Salvetti, Président. Le Maire de Saint-Christophe en Oisans, Patrick Holleville, confirme : « Cela peut sembler être une petite goutte d'eau à l'échelle de tous les travaux menés par le SACO, mais pour nous l'impact est réel. »

### La station d'épuration de La Bérarde en service début 2016

2015 verra également le lancement des travaux de la future station d'épuration de La Bérarde. « Une partie a déjà été réalisée sur le réseau des eaux usées, ajoute Patrick Holleville. L'autre moitié sera terminée en cours d'année. Quant à la station d'épuration, elle devrait être mise en service en 2016 ». L'équipement permettra d'épurer l'eau pour un dimensionnement prévisionnel de 460 équivalent habitants (460 EH) et notamment « de pouvoir passer sans problème la période estivale au cours de laquelle la fréquentation touristique est forte », termine le Maire.

Selon les études préliminaires, le coût de l'ensemble des travaux est estimé à 2,6 millions d'euros. La totalité est prise en charge par le SACO.



La Morte, mise en séparatif

## MAIS AUSSI...

À **Huez**, dans le cadre de la construction du nouveau groupe scolaire, des réseaux d'assainissement supplémentaires ont été créés afin que l'établissement soit raccordé aux installations existantes. Au **Freney d'Oisans**, différents réseaux ont été mis en place sur le secteur de l'église et la cure du haut du village a été raccordée à l'existant. À **Venosc**, le réseau du hameau des Ougiers a été réhabilité. Une antenne assainissement a été créée en haut du village de **Mizoën** ainsi qu'au hameau du désert de **La Morte**. La commune a également effectué des travaux de mise en séparatif, tout comme **Vaujany** sur les secteurs du chemin du 19 mars 1962 et du Rochas, en haut du village.

### DES TRAVAUX DE RÉSEAUX COORDONNÉS

Dans le cadre de la programmation des travaux d'assainissement, le SACO dialogue constamment avec les collectivités partenaires. La bonne coordination de ces chantiers augmente parfois les délais et les coûts généraux mais permet d'optimiser les actions.



## STEP BASSE ROMANCHE : ÇA SE PRÉCISE

Durée des travaux, communes concernées, coût de l'investissement et procédés retenus : voici l'essentiel de ce qu'il vous faut savoir.



C'est l'un des projets majeurs du SACO. Et pour cause, **la station d'épuration Basse Romanche**, implantée sur la commune de Livet et Gavet, représente à elle seule près de 10 % des 46 millions d'euros d'investissements programmés sur quinze ans.

### MISE EN SERVICE DÉBUT 2016

Les travaux ont débuté au printemps 2014. Si la création de la station a pu susciter le débat par le passé (voir notre encadré *La parole à Gilbert Dupont*), les différents acteurs concernés ont désormais « le regard tourné vers l'avenir, explique André Salvetti, Président du SACO. La mise en service est prévue pour mi 2015. » Concrètement, l'équipement recevra les eaux usées des communes de Livet et Gavet, Rioupéroux, Séchilienne, St Barthélémy de Séchilienne et La Morte, qui seront transformées en eaux traitées avant d'être rejetées dans la Romanche.

### L'ÉPURATION, COMMENT ÇA MARCHE ?

Le traitement des eaux se fera en trois étapes distinctes. Une première dite de « *prétraitement* » afin d'éliminer les différentes huiles et matières en suspension. Une seconde de « *traitement biologique* » afin d'éliminer les matières en solution. Une dernière de « *valorisation* » des boues extraites des eaux.

Pour supprimer toute nuisance olfactive, les différentes opérations seront effectuées dans un bâtiment où l'air sera traité avant d'être rejeté dans l'atmosphère. Le bâtiment de la station a lui-même été soigneusement étudié pour une intégration environnementale exemplaire.



### LA PAROLE À

**GILBERT DUPONT,**  
Vice-président du SACO  
Maire de Livet et Gavet et référent

« La construction de la station d'épuration de Basse Romanche répond au besoin d'épurer les eaux de Livet et Gavet, Rioupéroux et de trois autres communes, trop longtemps rejetées dans la Romanche. C'est une question de salubrité publique.

Le rattachement à la station d'Aquapôle, située à Grenoble au bord de l'Isère ou Aquavallée, dans la plaine de l'Oisans, aurait nécessité la création de plusieurs stations de pompage ainsi qu'une grande longueur de canalisation. Ces solutions nous ont été refusées, notamment car l'Etat ne souhaitait pas qu'une canalisation traverse la zone à risques des ruines de Séchilienne. »

### REPÈRES

- Début des travaux : **printemps 2014**
- Fin estimée des travaux : **mi 2015**
- **Coût total : 4,2 millions d'euros HT** dont 3,6 de travaux de STEP
- **9400 équivalents habitants (EH) traités** en période de pointe (4000 en basse saison)
- **95 % de rendement** épuratoire avec désinfection des eaux traitées



## UN CONTRÔLE NÉCESSAIRE ET OBLIGATOIRE

Diagnostiques et mises aux normes des installations d'assainissement non collectif se multiplient sous l'impulsion du SACO. Avec deux objectifs : être en conformité avec la législation et préserver notre cadre de vie.



Si l'assainissement collectif tend à se développer sur le territoire de l'Oisans, de très nombreuses habitations sont encore concernées par l'assainissement non collectif. Concrètement, il s'agit du traitement des eaux usées domestiques des habitations non reliées au réseau collectif. L'assainissement non collectif prend le plus souvent la forme de fosses septiques. « Ce type d'installations est souvent utilisé en milieu rural et notamment en zones de montagne car il est plus adapté techniquement et économiquement », explique Albert Beurrier, Vice-président du SACO.

### LE SPANC, POUR QUOI FAIRE ?

Adaptés, les équipements n'en doivent pas moins être régulièrement contrôlés pour ne pas être polluants et nocifs pour la santé. C'est l'une des missions du SACO et plus précisément du SPANC.

Créé en 2012, le Service Public d'Assainissement Non Collectif est chargé d'établir diagnostics et contrôles sur quatorze des vingt collectivités du SACO (voir ci-dessous).

L'objectif des diagnostics est de vérifier la conformité ou non des équipements avec les normes en vigueur et, le cas échéant, de proposer la réalisation de travaux de réhabilitation. Le SPANC commence par prendre contact avec les usagers pour que le contrôle de l'installation soit réalisé. Un contrôle périodique et d'éventuelles modifications sont ensuite proposés. Chaque installation doit être contrôlée a minima une fois tous les dix ans.



### LA PAROLE À

**ALBERT BEURRIER,**  
Vice-président du SACO  
référent sur l'assainissement non collectif

*« Il y a deux ans, lorsque les propriétaires d'installations d'assainissement non collectif ont commencé à être sensibilisés sur la nécessité du contrôle, il n'a pas toujours été évident de faire passer le message.*

*Progressivement pourtant, le SPANC a réussi à se faire entendre. Grâce à plusieurs réunions publiques et à un important travail d'information, les idées de diagnostics, de réhabilitation et d'entretien commencent à entrer dans les mœurs.*

*En plus d'être une nécessité pour être en conformité avec la loi, il s'agit d'un enjeu environnemental essentiel. »*

### REPÈRES

• **14 collectivités concernées** par la compétence assainissement non collectif du SACO : Allemont, Auris en Oisans, Besse en Oisans, Le Bourg d'Oisans, Clavans en Haut Oisans, Le Freney d'Oisans, Huez, Livet et Gavet, Ornon, Oz en Oisans, Le SIVOM 2 Alpes (Mont de Lans et Venosc), St Christophe en Oisans, Villard Reymond et Villard Reculas.

• **44 450 euros de budget 2014** (investissement + fonctionnement) pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif (plus de détails en page 6).

• **4 tranches de tarifs pour 2015**, allant de 40 à 125 € HT (plus de détails en page 12).

## FACTURATION : LES TARIFS 2015

Assainissement non collectif : tarifs 2015	
40 € HT	Passage improductif suite à l'absence du client au 1 <sup>er</sup> rendez-vous fixé, nécessitant une deuxième intervention
60 € HT	Contrôle de conception
80 € HT	Visite de contrôle de réalisation d'une installation neuve avant enfouissement
	Visite de contrôle périodique de bon fonctionnement d'une installation, à faire tous les dix ans
125 € HT	Visite de contrôle : diagnostic initial de bon fonctionnement d'une installation existante
	Visite de contrôle dans le cadre d'une cession immobilière
Assainissement collectif : tarifs 2015 Tarifs inchangés depuis 2013	
129,15 € HT + 1,64 € HT / m <sup>3</sup>	Usagers disposant déjà d'une station d'épuration ou dont la station est en cours de création
64,57 € HT + 0,82 € HT / m <sup>3</sup>	Usagers dont le réseau ne dispose pas encore d'une station d'épuration

## RACCORDEMENT : COMMENT FAIRE ?

Vous possédez une résidence principale, secondaire ou un logement collectif sur l'une des 20 collectivités du SACO et vous souhaitez vous raccorder au réseau d'assainissement collectif ? Pour ce faire :

- Rendez-vous sur le site internet [www.saco-assainissement.fr](http://www.saco-assainissement.fr) (rubrique « Nous connaître » > « Participation à l'assainissement collectif »).
- Téléchargez la demande de raccordement aux services d'assainissement collectif.
- Retournez cette dernière à la Régie d'Assainissement Collectif du SACO.

Vous pouvez également contacter le SACO au 04 76 11 01 09 ou sur son site internet [www.saco-assainissement.fr](http://www.saco-assainissement.fr) (rubrique « Nous contacter »)

## CONTACTER LE SACO



### Siège

2, chemin château Gagnière  
BP 50 - 38520 Bourg d'Oisans  
Tél. 04 76 11 01 09  
[www.saco-assainissement.fr](http://www.saco-assainissement.fr)

